

Finances publiques

Le déficit budgétaire s'allège

● À fin mars, une baisse des dépenses globales plus importante que celle des recettes notamment fiscales a donné lieu à un déficit budgétaire de 7,6 MMDH contre 8 MMDH une année plus tôt.

À fin mars 2018, le déficit budgétaire s'est allégé pour s'établir à 7,6 MMDH contre 8 MMDH une année plus tôt. Cette tendance la Direction du trésor et des finances extérieures (DTFE) l'explique par une baisse des dépenses globales plus importante que celle des recettes notamment fiscales. Dans le détail, les recettes fiscales ont affiché un recul de 986 MDH au titre des trois premiers mois de cette année, soit -1,7%, recouvrant une baisse de 2,9 MMDH des impôts directs (-10,1%) et une amélioration de 1 MMDH des impôts indirects (+5,2%). Le retrait des impôts directs s'attribue principalement au recul des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés (IS) de 16,7% à 14,9 MMDH et qui est dû aux résultats moins favorables en 2017 du secteur financier, des sociétés



pétrolières, de l'agence nationale de la conservation foncière, des cimenteries, des sucriers et des sociétés de télécommunication comparativement à l'exercice 2016. S'agissant des recettes tirées de l'impôt sur le

revenu (IR), elles ont enregistré une augmentation de 1,1% à 10,5 MMDH, sous l'effet particulièrement de l'amélioration des recettes au titre de l'IR sur les salaires. Pour ce qui est des impôts indirects, force est de noter que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), s'est appréciée de 997 MDH (+7,1%), induite par la progression aussi bien de la TVA à l'intérieur (+320 MDH ou +6%) que de la TVA à l'importation (+677 MDH ou +7,8%). D'un autre côté, les recettes tirées des taxes intérieures à la consommation (TIC) se sont

établies à 6,5 MMDH, en légère hausse de 67 MDH (1%) sur une année. Sur le registre des droits de douane, les recettes se sont renforcées de 468 M.DH (+22,7%) par rapport à la même période

de 2017. De leur part, les droits d'enregistrement et de timbre augmenté de 378 MDH (+6,8%). Concernant les recettes non fiscales, elles ont baissé de 375 MDH (-18%), en raison notamment de la diminution des fonds de concours (48 MDH contre 116 MDH) conjuguée à la hausse de la redevance gazoduc (482 MDH contre 317 MDH) et des recettes

en atténuation des dépenses de la dette (177 MDH contre 116 MDH). Sur le plan des dépenses ordinaires, il convient de préciser qu'elles ont régressé de 1,4 MMDH (-2,6%) par rapport à fin mars 2017. Cette évolution s'explique par les des charges de compensation et des intérêts au titre de la dette. Ainsi, les dépenses au titre des charges de compensation se sont dépréciées de 656 MDH (-14,4%) sur une année, tandis que les intérêts de la dette ont accusé un repli de 914 MDH (-13,5%), liée principalement au recul des charges en intérêts de la dette intérieure de 922 MDH (-14,8%) alors que celles de la dette extérieure se sont maintenues au même niveau de l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement, elles, ont marqué une légère hausse de 124 MDH (+0,3%), portée principalement par l'augmentation de 613 MDH ou 2,3% des salaires alors que les autres biens et services ont affiché une baisse de 489 MDH (-2,8%). Pour leur part, les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont chiffrées à 19 MMDH, en baisse de 2,5 MMDH (+11,7%) par

Les dépenses au titre des charges de compensation se sont dépréciées de 656 MDH.

rapport à fin mars 2017. Le besoin de financement du Trésor se situe à près de 13 MMDH contre 14,8 MMDH une année auparavant, compte tenu de la baisse de 5,3 MMDH des dépenses en instance de paiement et d'un solde positif de 7,8 MMDH des comptes spéciaux du Trésor.